Reçu en préfecture le 05/03/2015

Reçu en préfecture le 05/03/2015

Affiché le 0 9 MARS 2015

ID: 083-218300424-20150223-2015_030-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombres de membres :

En exercice: 33

Présents ou représentés: 33

Qui ont pris part à la délibération : 33

Date de la convocation : 16/02/2015

Date d'affichage: 17/02/2015

de la Commune de COGOLIN Séance du LUNDI 23 FEVRIER 2015

L'an deux mille quinze et le vingt-trois février à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc Étienne LANSADE,

PRESENTS: Éric MASSON - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX - Laëtitia PICOT - Maria De Fatima FIANDINO - Aimé GARNIER - Élisabeth CAILLAT - Jean-Jacques GABERT - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Valérie ROBIN - Sébastien MACREZ - Johan TOUCAS - Christelle DUVERNET - Marie-Ly GARCIA - Jonathan LAURITO - Anthony GIRAUD - René LE VIAVANT - Renée FALCO - Jean-François FARNET - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR - Carole RUIZ - Malika OUAREZKI -

POUVOIRS: Pascal CORDÉ à Marc Etienne LANSADE / Patrick GARNIER à Aimé GARNIER / Patrick CLAUDEL à Eric MASSON / Monique LEBLANC à Régine RINAUDO / Jeanne LAURITO à Jonathan LAURITO /

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Audrey TROIN

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que le Service Culture et Animations organisera au cours de la saison estivale 2015 des spectacles en plein air et notamment des concerts de plein air payants.

Afin de pouvoir organiser la commercialisation des places, il y a lieu de fixer le tarif d'entrée.

Monsieur le Maire propose d'arrêter le tarif de 35 € par personne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de fixer le tarif des concerts de plein air à 35 € par personne.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits A L'UNANIMITE.

Le Maire,

* RIE DE COGO

Marc Etienne LANSADE

N° 2015/030 TARIF DES SPECTACLES PLEIN AIR - ETE 2015